



24 Place de la Haute Vieille Tour - 76000 ROUEN

☎ 02.35.72.77.01 | ✉ copropriete@avenel-lintot.fr | 🌐 <https://avenel-lintot.fr/>

SAS au capital de 10 000 € - RCS Rouen 528 218 696
Adhérent GALIAN (89 rue de la Boétie, 75008 Paris) sous le n° 43193 Y
Carte Professionnelle "Syndic" n° CPI 7606 2016 000 014 407 - CCI de Rouen

Appel de provisions

En un coup d'oeil

Montant total à payer

C + A

7 089,47 €

AVOVENTES

Informations clients

Copropriété
OVALII

A ROUEN, le 29/06/2026 ()

1/1

AVOVENTES

Vos biens

0215 APPARTEMENT B17
0023 PARKING B01
0246 CAVE B17

Eléments financiers

Fonds de travaux	0,00 €
Avances trésorerie	240,62 €
Autres avances	0,00 €

Vos interlocuteurs

AVOVENTES

Votre situation avant le présent avis

	Débit	Crédit
Solde antérieur	7 210,15	-
29/05/2026 Virement reçu	-	402,00

C
Solde
DEBITEUR
au
29/06/2026
6 808,15 €

Vos nouveaux appels de provisions

	Budget	Appel	Quotes-parts
Charges courantes 2026 - Appel N° 3/4 - 01/07 au 30/09	39 790,00	9 947,50	281,32

A
Total appels
de provisions
281,32 €

Modification du décret du 17/03/1967. "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux".

Modification du décret du 22/12/2025. "Le syndic informe les copropriétaires de la possibilité de recevoir les notifications et les mises en demeure par voie postale en refusant l'envoi des notifications et des mises en demeure par lettre recommandée électronique."

AVOVENTES

MONTANT DÙ
: 7 089,47 €

Le cabinet

SOCIETE AVENEL ET LINTOT,
24 pl de la Haute Vieille Tour
76000 ROUEN

Nous vous remercions de votre règlement

Pour plus de tranquillité, optez pour le prélèvement automatique. Nos équipes comptables sont à votre disposition.



Détails Appel de provisions

Vous trouverez dans cette annexe le détail par lot des sommes appelées

AVOVENTES

Informations clients

Copropriété
OVALII

A ROUEN, le 29/06/2026 ()

1/1

AVOVENTES

Vos biens

0215 APPARTEMENT B17
0023 PARKING B01
0246 CAVE B17

Eléments financiers

Fonds de travaux 0,00 €
Avances trésorerie 240,62 €
Autres avances 0,00 €

Vos interlocuteurs

Charges courantes 2026 - Appel N° 3/4 - 01/07 au 30/09

	Budget	Appel	Tantièmes	Quotes-parts
0023 PARKING B01	9900,00	2475,12		4,91
AIRE DE CIRCULATION	100,00	24,91	1/53	0,47
CHARGES COMMUNES	9100,00	2275,31	5/10000	1,14
PORTAIL MOTORISE	700,00	174,90	1/53	3,30
0215 APPARTEMENT B17	29790,00	7447,63		274,65
ASCENSEUR B	2450,00	612,39	514/10000	31,48
BATIMENT B	17940,00	4484,94	427/10000	191,50
CHARGES COMMUNES	9100,00	2275,31	212/10000	48,23
VMC B	300,00	74,99	459/10001	3,44
0246 CAVE B17	29490,00	7372,64		1,76
ASCENSEUR B	2450,00	612,39	3/10000	0,18
BATIMENT B	17940,00	4484,94	3/10000	1,35
CHARGES COMMUNES	9100,00	2275,31	1/10000	0,23

Appel N° : CC-66336 Total TTC : 281.32 € Exigible le : 01/07/2026

Total quotes-parts
281,32

Modification du décret du 17/03/1967. "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux".

Modification du décret du 22/12/2025. "Le syndic informe les copropriétaires de la possibilité de recevoir les notifications et les mises en demeure par voie postale en refusant l'envoi des notifications et des mises en demeure par lettre recommandée électronique."